

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le **16 juin à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont réunis à la salle des Fêtes de Frignicourt – Place du Général Leclerc – 51300 FRIGNICOURT, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 10 juin 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte des Mairies de ABLANCOURT, ARZILLIERES-NEUVILLE, AULNAY-L'AITRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIERES, BREBAN, CHAPELAINE, CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LE MEIX-TIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, PRINGY, SAINT-CHERON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES et VITRY-LE-FRANÇOIS, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYÈVRE), PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, FELICETTI, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION (à partir de 18h08), GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, MM. POIRISSE, DURAND (suppléant de Mme GEOFFROY), NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, ROYER, Mme LOISELET (suppléante de M. LEPAGE), MM. PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, MARQUET, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mmes CAILLAU, BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18h11), ROCH.

Absents excusés : MM. FORTIN, TROLIO, GUÉLORGET, GONTHIER, BLONDEAU, Mmes OFLAZOGLU, GUÉRINOT, THOMAZÉ, MOREAU, MM. VIGNEAU, JOURNAUX, VILARD, SIMONNOT.

9 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TROLIO donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. LEVASSEUR,
- ✓ M. BLONDEAU donne pouvoir à Mme BOBLIQUE,
- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à Mme HUILLET,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. BOURA,
- ✓ Mme THOMAZÉ donne pouvoir à Mme BLOND,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BLAND,
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. HOUDAYER,
- ✓ M. JOURNAUX donne pouvoir à M. MARQUET.

Secrétaire de séance : M. Romain DESANLIS.

FINANCES

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS ET CONTRIBUTION

Rapporteur : Monsieur Romain DESANLIS

Lors du vote du budget primitif 2026, nous avons inscrit le montant global des crédits destinés au versement des subventions aux associations. Il nous appartient maintenant de décider de l'octroi desdites subventions.

Au regard de chaque association figure le rappel du montant de la subvention globale allouée en 2025 par la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

Je précise qu'il s'agit des crédits maximaux qui sont ouverts au bénéfice des associations. Les attributions individuelles réellement accordées restent conditionnées à l'exercice effectif d'une activité et doivent être conformes à l'objet de la demande qui a été formalisée.

Aussi, mes cher-e-s collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau de communauté en date du 2 juin 2026,

Il vous est demandé, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ autoriser le versement des subventions suivantes :

Associations	Objet	Rappel Montant de la subvention demandée en 2025	Rappel de l'avance sur subvention en 2026	Montant de la subvention proposée en 2026
Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de VITRY-LE- FRANÇOIS, du C.C.A.S. et de la Communauté de Communes	Fonctionnement	12.000,00 €		12.000,00 €
Initiatives Marne Châlons en Champagne (1)	Abondement du fonds de prêt	10.000,00 €		10.000,00 €
	Prestation de service	400,00 €/ dossier (plafond annuel 5.000,00 €)		
	Adhésion annuelle	240,00 €		

Familles rurales de LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	Centre de loisirs	15.000,00 €		15.000,00 €
Familles rurales de LOISY-SUR-MARNE	Fonctionnement du C.L.S.H.	700,00 €		700,00 €
Maison Pour Tous - Centre Social et Culturel de VITRY-LE-FRANÇOIS	Activités péri et extra scolaires des lieux d'accueil vitryats	224.826,00 €		224.826,00 €
Maison Pour Tous - Centre Social et Culturel de VITRY-LE-FRANÇOIS	Activités périscolaires et extrascolaires pour les enfants de l'école de Frignicourt	21.841,18 €		21.841,18 €
Maison Pour Tous - Centre Social et Culturel de VITRY-LE-FRANÇOIS	Activités extrascolaires pour les enfants de Couvrot	12.500,00 €		12.500,00 €
Coopérative scolaire de SAINT-OUEN-DOMPROT	Voyage scolaire 2024/2025	1.600,00 €		
Coopérative scolaire de l'école primaire de COUVROT	Sorties scolaires 2024/2025	2.595,83 €		
Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne	Fête de la grue et de la migration du 18 au 26/10/2025	1.500,00 €		1.000,00 En 2025 1.000,00 versée
E.P.C.C. Bords 2 Scènes	Festival Couvrot Connection – édition 2025	5.000,00 €		5.000,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de la Chaussée sur Marne	Fonctionnement de l'amicale	500,00 €		Refus en 2025 et 2026
More Der Rire	Association basée Giffaumont-Champaubert – organisation d'événements culturels et festifs – Actions 2024 sur le bateau promenade du lac du Der et à Giffaumont	800,00 €		Refus en 2025 et 2026

ESMSU (Entente sportive Somsois, Margerie, Saint- Utin	Club de foot	Aucun montant indiqué		Refus en 2025 et 2026
Association GLANNIATS - GLANNIATES	Foire aux lentilles – 27 septembre 2025	Simple courrier de demande (reçu le 17/04) – pas de dossier fourni – Aucun montant indiqué		Refus en 2025 et 2026
ALEFPA – Pôle Autonomie – C.L.I.C. sud-est marnais	Activités du C.L.I.C. auprès des seniors avec un financement basé sur un ratio national de 1€ par habitant. Les communes membres de la CCVCD versent environ 10.000,00 €. D'où une demande de complément à la CCVCD.	14.000,00 €		Refus en 2025 et 2026
Judo Club Orme Champagne	Club sportif de Pringy	1.000,00 €		Refus en 2025 et 2026

(*) : Les sommes proposées sont liées au montant du transfert de charges réalisé par les Communes.

(1) : En concordance avec la convention de partenariat signée avec Initiatives Marne Châlons en Champagne jusqu'au 31/12/2026

2°/ autoriser le versement de la contribution suivante, en application du contrat d'association avec l'école privée :

Association	Rappel Montant de la contribution proposée en 2025 : (1) 115.100,00 € (2) 119.900,00 €	Rappel de l'avance en 2026	Proposition 2026 Montant de la contribution
O.G.E.C. Ecole de la Salle	Elémentaire : 700,00 € x 89 élèves 62.300,00 €	35.000,00	Elémentaire : 700,00 € x 89 élèves 62.300,00 €
	(1) Maternelle : 1.100,00 € x 48 élèves 52.800,00 €		Maternelle : 1.150,00 € x 48 élèves 55.200,00 €
	(2) Maternelle : 1.200,00 € x 48 élèves 57.600,00 €		

3°/ dire que les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant.

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté
excepté pour les associations
Ligue pour la protection des oiseaux et
E.P.C.C. Bords 2 scènes (Festival Couvrot Connection- Edition 2025)

12 avis contraires : MM, JUNG, NEMBRINI, VEBER,
PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT),
Mme FEIGRE, MM. COTTON, DESANLIS, POIRISSE,
JEAN, ROYER, Mmes PEPIN, LOISELET (suppléante de M. LEPAGE).
3 abstentions : Mmes. LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, BUCHHEIT ;

**Le secrétaire de séance,
Romain DESANLIS**



**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN**



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le **29 JUIN 2026**
et de la publication le **30 JUIN 2026**
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.